

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAJ 7 Approbation du contrat de concession de droits d'auteur portant sur la création d'une fresque murale directement apposée sur le gymnase Auguste Renoir, 75014 Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le contrat de concession de droits d'auteur portant sur la création d'une fresque murale directement apposée sur le gymnase Auguste Renoir, 75014 Paris ;

Sur le rapport présenté par Christophe GIRARD au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Le contrat de concession de droits d'auteur entre la Ville de Paris et Monsieur X portant sur la création d'une fresque murale directement apposée sur le gymnase Auguste Renoir, 75014 Paris , annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO